

CRITÈRES D'APPRECIATION

Création / Aide à la création d'une bande originale pour sonoriser un spectacle chorégraphique ou dramatique

La commission appréciera les éléments suivants en vue d'accorder ou non l'aide à une structure et de déterminer son montant en fonction de l'enveloppe globale allouée au programme :

- Importance et rayonnement de la bande originale créée :
 - Importance de la bande originale dans le spectacle en création (notamment la durée de diffusion de la bande originale)
 - Prévision de tournée du spectacle sonorisé par la bande originale (nombre de représentations, rayonnement des lieux de diffusion)
- Expérience et professionnalisme du compositeur de la bande originale
- Niveau d'expérience des musiciens-interprètes de la bande originale
- Intérêt général de la profession d'artiste interprète :
 - Volume d'emploi des artistes-interprètes pour les enregistrements
 - Qualité et homogénéité des rémunérations artistiques
 - Mise en valeur de répertoires originaux de création
 - Mise en valeur d'esthétiques musicales et de répertoires fragiles (peu exploités par ailleurs)
 - Recherche d'égalité homme/femme
 - Conditions de travail des artistes (condition d'enregistrement, déplacement, hébergement, lieu de répétition)
- Expertise et organisation de la structure porteuse du projet :
 - Lisibilité et cohérence du projet présenté
 - Ancienneté de la structure porteuse attestant de sa pérennité
 - Identification des précédentes actions engagées par la structure
- Cohérence du budget :
 - Rigueur du budget en termes d'estimation des charges
 - Cohérence du montant de commande artistique au vu de la diffusion du projet
 - Justification de financements provenant d'autres organismes
 - Cohérence du montant de la demande par rapport au budget total du projet